

Location de cimaises de présentation

Information sur les cimaises

- 2 largeurs disponibles

Largeur : 4'	Largeur : 2'
Hauteur : 10'	Hauteur : 10'
Épaisseur : 2 1/8"	Épaisseur : 2 1/8"

- Les cimaises sont composées de 2 planches de masonite de 1/8" d'épaisseur sur un cadre de planches de plywood de 3/4" d'épaisseur rempli de laine isolante. L'épaisseur totale du mur est de 2 1/8".
- Chacune des cimaises est peint en blanc et est inspectée avant et après toutes les locations.
- Toutes cimaises sont traitées avec des produits ignifugeants pour répondre aux normes du Service de sécurité incendie de Montréal.
- Lors de l'accrochage, merci d'utiliser les vis à gypse à (1 3/4") plutôt que d'utiliser des clous.
- Les cimaises doivent être disposées en forme de « U », de « L » ou de « T » afin d'être autoportantes.



Transport & main-d'œuvre

- aux frais du locataire

Les frais de transport et d'installation sont à la charge du locataire. Le locataire peut fournir des techniciens supplémentaires lors du transport, du montage et du démontage des cimaises. Par contre, un minimum d'un technicien de l'AGAC devra être présent lors de ces opérations.

Le technicien de l'AGAC produit deux factures au nom du locataire. Une après la livraison et le montage, une seconde après le démontage et le retour des cimaises.

Prix

Le prix varie selon le nombre de murs loués et la durée de la location.

Écrivez-vous pour obtenir une soumission : info@agac.ca

Plan

Veillez nous faire parvenir un plan ou une esquisse de la disposition des cimaises dans l'espace afin de s'assurer que la disposition des cimaises est conforme.

Location de panneaux de présentation

Conditions de location

L'AGAC fournit la quincaillerie de base nécessaire à l'installation des panneaux (barres de métal, équerres et vis). Le *gaffer tape* blanc ainsi que le système d'éclairage des cimaises ne sont pas fournis par l'AGAC.

Dans le cas où les cimaises doivent être installés d'une manière non conventionnelle à la demande du locataire, tout matériel supplémentaire requis pour répondre aux exigences d'installation spécifique est au frais du locataire.

Un dépôt de 50% de la valeur de la location est nécessaire pour confirmer la réservation et doit être versé un mois avant le début de la période de location. En cas d'annulation, le dépôt est non remboursable.

Le paiement total de la location doit être versé avant le début de la période de location.

Retour des cimaises

- Le locataire est entièrement responsable des bris et des vols pouvant être occasionnés aux cimaises à partir de leur livraison jusqu'à leur retour. Une preuve d'assurance sera exigée.
- Si les cimaises sont endommagées à leur retour, des frais additionnels de 15% de la valeur totale de la location seront facturés au locataire pour la réparation des murs. Si le coût de la réparation des cimaises dépasse le 15% mentionné ci-dessus, le montant résiduel sera facturé au locataire.
- Tout système d'accrochage (vis, clous, crochets, chevilles, encrages de vis, etc.) et autre élément (vinyles, cartels, etc.) doivent être retirés des panneaux avant que ceux-ci soient rendus. Dans le cas contraire, des frais supplémentaires s'appliquent.

